



BULLETIN

Program Launch – Ontario Music Investment Fund

Ontario Creates understands that COVID-19 has created many challenges across the creative industries. While our 2020-21 program application processes and deadlines will remain unchanged, please note:

- Activities may address necessary COVID-19 responses, in keeping with the program objectives. Companies will be permitted to budget funds for operations-related costs, including salaries related to COVID-19 impact mitigation. Activity outcomes should account for these types of expenses. Business plans should describe the impacts of COVID-19 on your company and your recovery strategy.
- In lieu of travel/export-related expenses that may not be possible due to COVID-19 restrictions, the cost of participating in virtual activities/events that facilitate international business and audience development will be eligible, including costs associated with the preparation of marketing materials.
- As the COVID-19 situation evolves, successful applicants will be permitted to make activity changes as necessary.
- Flexibility and leniency will be provided to the extent possible.

The Ontario Music Investment Fund (OMIF) is designed to provide targeted economic development investment to the province's vibrant and diverse music industry. OMIF supports Ontario music companies with strong growth potential to maximize return on investment (ROI), and create more opportunities for emerging artists to record and perform in Ontario.

Key program goals:

- Focusing resources on music companies with strong growth potential by:
 - Providing investment to drive long-term growth; and,
 - Maximizing ROI and enhancing opportunities for emerging talent.
- Strengthening support at critical stages in the careers of artists.

The program's three streams are tailored to different parts of the industry:

Music Creation

Supporting businesses that take risks discovering and developing talent – particularly emerging artists – and bringing it to market through recording and production, marketing and promotion, touring and showcasing, and publishing.

- Eligible applicants include domestic and multinational record labels, and domestic music publishers.
- Full program details and call for applications **May 29, 2020**

Music Industry Initiatives

Supporting collective industry initiatives to undertake professional development/training and export activities, conduct industry analysis/data gathering and build regional capacity.

- Eligible applicants include music industry trade associations and music service organizations.
- Export/market development funding available for music managers.
- Full program details and call for applications **June 18, 2020**

Live Music

Supporting businesses and organizations that produce or promote live music events featuring Canadian artists including eligible music festivals and concert series.

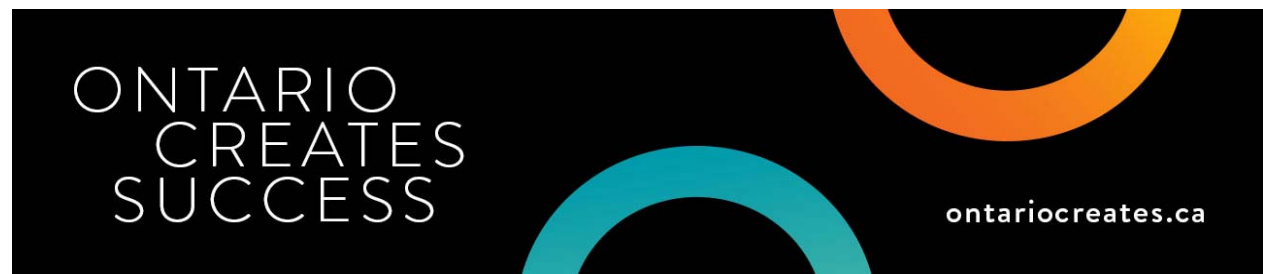
- Eligible applicants include live music promoters and presenters.
- Full program details and call for applications **late summer 2020**

For further information on the Ontario Music Investment Fund, please send an inquiry to the Ontario Music Office Program Coordinator: OMO@ontariocreates.ca or contact:

Ontario Music Office Ontario Creates

175 Bloor Street East | South Tower | Suite 501 Toronto | Ontario | M4W 3R8 | Phone: 416-314-6858

[Unsubscribe](#) from Ontario Creates email communications about programs, services and events.



Lancement du programme – Fonds ontarien d’investissement dans l’industrie de la musique

Ontario Créatif reconnaît que la COVID-19 a entraîné de nombreux défis dans les industries créatives. Bien que les processus et les dates limites de dépôt des demandes pour le programme de 2020-2021 restent inchangés, veuillez noter les points suivants :

- Les activités peuvent aborder les mesures nécessaires liées à la COVID-19, conformément aux objectifs du programme. Les entreprises seront autorisées à prévoir des fonds pour les coûts liés aux opérations, y compris les salaires concernant l'atténuation de l'impact de la COVID-19. Les résultats des activités doivent tenir compte de ces types de dépenses nécessaires. Les plans d'affaires doivent décrire les impacts de la COVID-19 sur votre entreprise et votre stratégie de relance.
- Au lieu des dépenses liées aux voyages et aux exportations susceptibles de ne pas être possibles en raison des restrictions imposées par la COVID-19, le coût de la participation à des activités ou événements virtuels qui facilitent le développement des affaires et du public à l'échelle internationale sera admissible, y compris les coûts liés à la préparation de documents de marketing.
- À mesure que la situation de la COVID-19 évolue, les demandeurs sélectionnés seront autorisés à apporter des modifications aux activités, le cas échéant.
- Dans la mesure du possible, nous ferons preuve de souplesse et d'indulgence.

Le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique, vise à fournir des investissements ciblés en matière de développement économique à l'industrie musicale dynamique et diversifiée de la province. Le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique soutient les entreprises et les artistes du secteur de la musique en Ontario ayant un fort potentiel de croissance afin d'optimiser le rendement du capital investi et de créer davantage de possibilités pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario.

Principaux buts du programme :

- Concentrer les ressources sur les entreprises du secteur de la musique à fort potentiel de croissance, en :
 - fournissant des investissements visant à stimuler la croissance à long terme;
 - optimisant le rendement du capital investi et en améliorant les possibilités offertes aux nouveaux talents.
- Renforcer le soutien aux étapes déterminantes de la carrière des artistes.

Les trois volets du programme sont adaptés aux différentes parties de l'industrie :

Le volet Création musicale

Soutient les entreprises qui prennent des risques pour découvrir et développer des talents – en particulier les artistes émergents – et les faire connaître par le truchement de l'enregistrement et de la production, le marketing et la promotion, les tournées et la présentation, et l'édition.

- Les demandeurs admissibles comprennent les maisons de disques nationales et multinationales, ainsi que les éditeurs de musique nationaux.
- Détails complets du programme et invitation à présenter une demande : **29 mai 2020**.

Le volet Initiatives pour l'industrie de la musique :

Soutient les initiatives collectives de l'industrie pour entreprendre des activités de développement et de formation professionnels et d'exportation, effectuer des analyses et des collectes de données sur l'industrie et renforcer les capacités régionales.

- Les demandeurs admissibles sont les associations commerciales de l'industrie de la musique et les organismes de services musicaux.

- Des fonds pour l'exportation et le développement des marchés sont disponibles pour les impresarios.
- Détails complets du programme et invitation à présenter une demande : **18 juin 2020.**

Le volet Promotion des concerts :

Soutient les entreprises et les organisations qui produisent des concerts d'artistes canadiens ou en font la promotion, y compris les festivals de musique et les séries de concerts admissibles.

- Les promoteurs et diffuseurs de concerts sont admissibles.
- Détails complets du programme et invitation à présenter une demande : **fin de l'été 2020.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer une demande de renseignements à le coordonnateur de programmes, Bureau ontarien de promotion de la musique : OMO@ontariocreates.ca ou contacter :

Bureau ontarien de promotion de la musique

Ontario Créatif

175, rue Bloor est | Édifice sud | Bureau 501 | Toronto | Ontario | M4W 3R8

Ligne principale : 416-314-6858 | Télécopieur : 416-314-6876

<http://www.ontariocreates.ca/accueil.htm>

[Se désabonner](#) de la liste de courriels d'Ontario Créatif à propos des programmes, des services et des événements.

